



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE
WOLUWE-SAINT-PIERRE



Woluwe-Saint-Pierre, le 13/01/2020

Chères / Chers Etudiant(e)s,

Ce message suite à un récent incident et à des observations répétées que j'ai pu faire sur le terrain, pour vous rappeler quelques règles qui s'appliquent au stationnement de véhicules à moteur dans l'enceinte de l'établissement.

1° Le parking de l'école dont l'entrée se trouve sur l'avenue Orban est réservé au personnel (enseignant et administratif). Toutefois, une tolérance est admise, dans la limite de la place disponible et sous réserve de la priorité accordée aux membres du personnel, pour y accueillir les véhicules d'étudiants des cours du soir. J'insiste sur le fait que cette tolérance ne pourra être maintenue que pour autant que les règles applicables à l'utilisation du parking soient scrupuleusement respectées.

2° L'utilisation du parking est soumise aux règles de la circulation routière et à la signalisation qui lui est spécifique, en particulier celle indiquant les emplacements réservés à certains véhicules. Tout usager dont le véhicule occuperait un emplacement réservé à un autre véhicule **s'expose au risque d'enlèvement de son véhicule**. Il en va de même pour les véhicules qui occuperaient un emplacement gênant (accès au parking ou à la voie publique, aux bâtiments, aux issues de secours), empêchant le passage des services d'intervention, ou qui déborderaient d'un emplacement sur un autre.

3° Comme cela est très clairement indiqué au §7.2.14 du Règlement d'ordre intérieur de l'IEPSCF Woluwe-Saint-Pierre, l'établissement "*décline toute responsabilité en cas d'accident de roulage ou de dégradation ou de vol du véhicule sur le parking de l'établissement*".

4° Pour rappel, il est indispensable de respecter les horaires de fermeture des bâtiments et du parking à la fin des cours (21.45h dernier délai). Tout retard dans l'évacuation d'un véhicule à la fin des cours résultera dans son immobilisation sur le parking jusqu'au lendemain matin. En aucun cas l'IEPSCF ou son personnel ne pourra être tenu responsable de cette immobilisation.

Si les incidents devaient se multiplier et perturber la bonne marche des

cours et du secrétariat, la tolérance d'utilisation du parking par les étudiants devrait être supprimée. Il est attendu de chacun(e) le respect des règles de comportement et de savoir-vivre dans notre établissement (cf. ROI).

Comme vous avez pu le constater, certains emplacements sont actuellement inaccessibles pour cause de travaux réalisés **par** l'Athénée royal Crommelynck. Le respect de ces consignes est donc d'autant plus important.

J'attire enfin votre attention sur le fait que, si vous ne pouvez privilégier les transports en commun ou le vélo pour vous rendre aux cours, des emplacements de stationnement sur la voie publique sont disponibles avenue Salomé, derrière l'école.

Je vous remercie de votre compréhension.

Bien à vous.

--

Muriel DELVENNE,
Directrice
IEPSCF Woluwe-Saint-Pierre
avenue Orban, 73 - 1150 Bruxelles
tel.: 02 770 05 31
www.promsocwsp.be